REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DEL 29032018-29

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P.GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P.MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D.BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D.RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT.** Mesdames **R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY.PONTHIER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).**

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 7
Votants : 52
Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : **Monsieur F.JOUFFRE , Mesdames F.NOGIER, N. BARACAND**

En présence des suppléants non votants : **Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO**

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2017

L'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fait l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.
Conformément à ces dispositions :

Etat des acquisitions pour l'année 2017

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m² (environ)	Cédant	Nature du bien acquis	Prix, forme et date d'acquisition
AUBENAS-LACHAPELLE s/AUBENAS - ST DIDIER S/AUBENAS - ST ETIENNE DE BOULOGNE - ST JULIEN DU SERRE - SAINT SERNIN - UCEL - VALS LES BAINS - VESSEAUX					
Divers quartiers	Divers parcelles	170 724 m²	Communautés de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre	terrains nus et bâtis	Transfert des biens suite à fusion à titre gratuit Acte en la forme administrative du 15/06/2017
UCEL					
La Chavade	AD 177	1 249 m²	SIROM	Terrain bâti	Transfert des biens suite à dissolution à titre gratuit Acte en la forme administrative du 16/06/2017

TOTAL : 0,00 €

Etat des cessions pour l'année 2017

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m² (environ)	Acquéreur	Nature du bien acquis	Prix, forme et date d'acquisition
SAINT DIDIER S/AUBENAS					
Rond-point de Millet	A 1410	1 247 m²	Commune de Saint Didier sous Aubenas	Terrain à bâtir	30 000 € Acte en la forme administrative du 22/08/2017

TOTAL : 30 000,00 €

Etat des droits réels pour l'année 2017 : Néant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas sur l'année 2017 .

- PRECISE que le tableau récapitulatif figurera en annexe au compte administratif de l'exercice 2017.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture

en date du 06 AVR. 2018